

CAHIER DES CHARGES DE CESSION
FICHE N°302
Adresse : 2 rue de la Pierre Trouée
Quartier SAINT-MATHIEU

L'objet de la cession

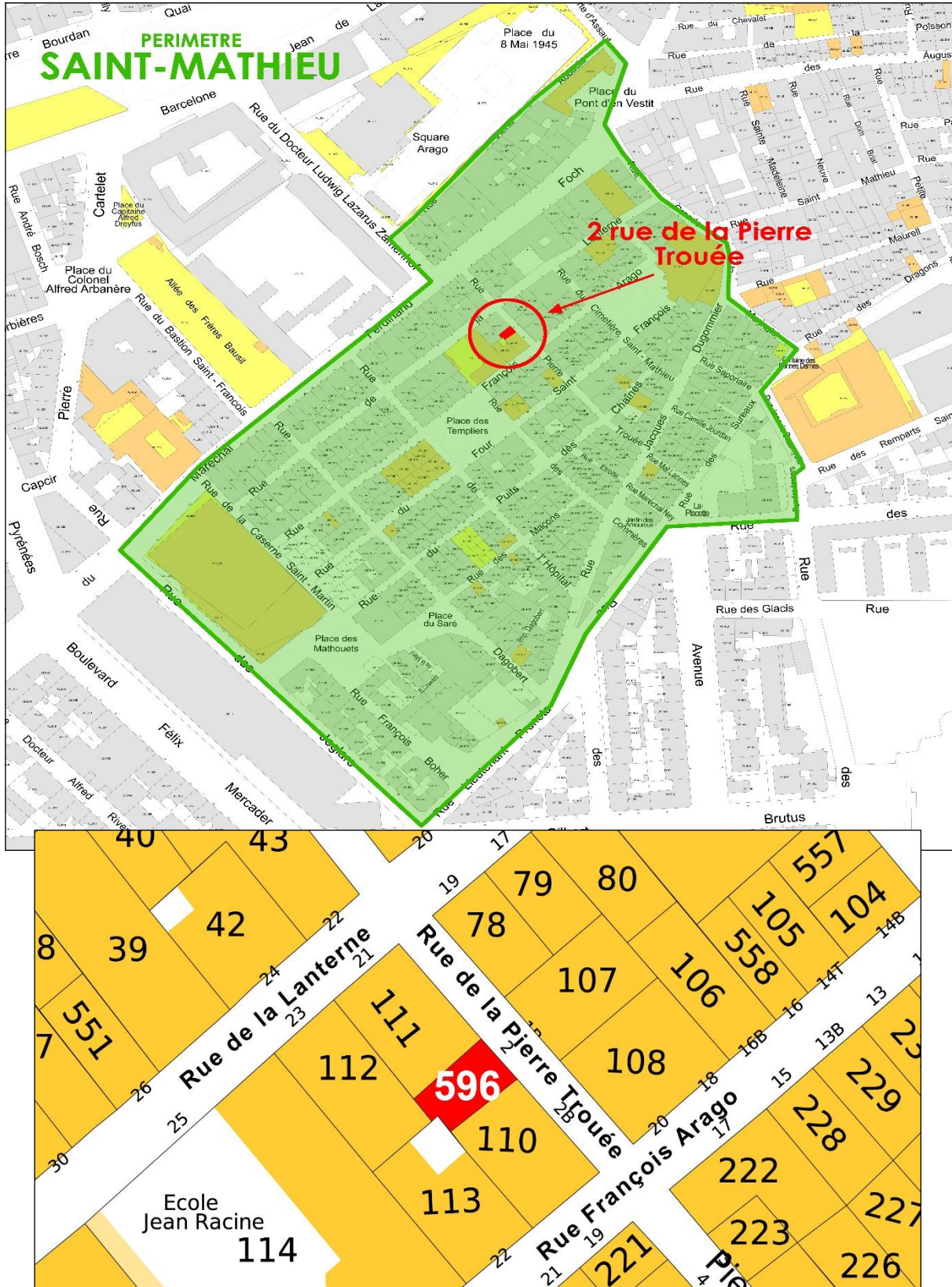
La Ville de Perpignan met à la vente cet **immeuble sis 2 rue de la Pierre Trouée** (cadastré AK596) en R+3, et développant **91,62m²** de surface habitable, sur une parcelle d'une contenance de 32m².

(Façade rue de la Pierre Trouée)



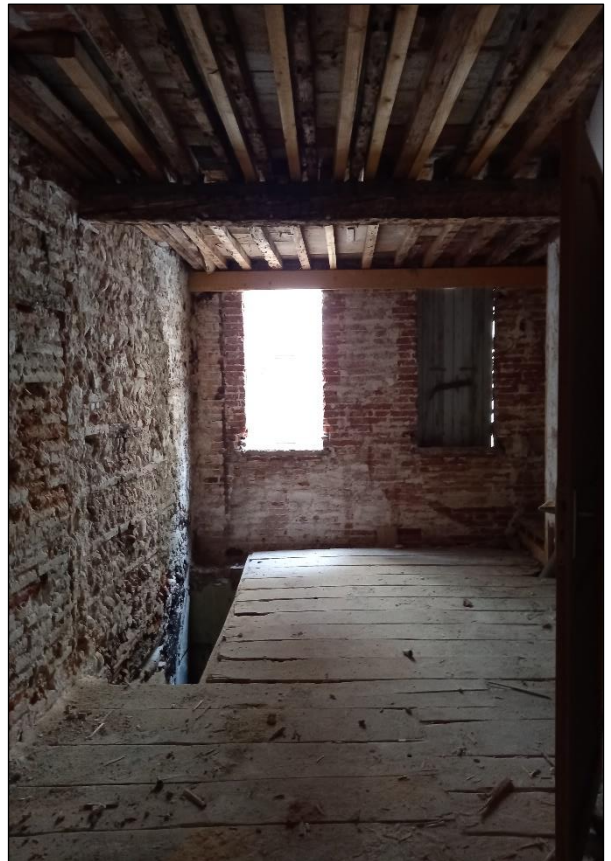
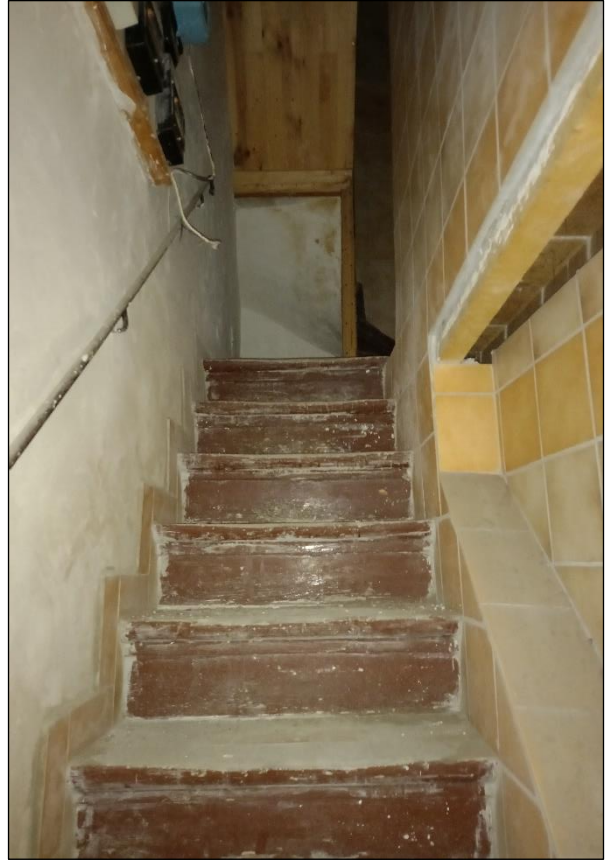
Cet immeuble est composé de **3 logements**. La façade donnant rue de la Pierre Trouée est orientée Nord-Est. Sa construction date des années 1800 et son environnement proche est constitué d'immeubles de la même époque, de même facture et de même hauteur (maximum R+3).

Plan de situation



Photos





L'opération de réhabilitation

L'objectif de cette opération est la réhabilitation totale de cet immeuble.

Le programme proposé par l'investisseur ne devra pas excéder **2 logements maximum + garage**.

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier Saint-Mathieu dans le cadre de la convention O.P.A.H – R.U. ACTION COEUR DE VILLE.

Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

Règlement pour candidater :

Chaque dossier devra suivre le cahier des charges de la fiche immeuble et contenir les éléments suivants:

- ✓ La présentation de l'investisseur en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.
- ✓ Le projet de rénovation de l'immeuble avec les plans et coupes qui permettront aux services de la ville d'apprécier la qualité du projet. (typologie des logements).
- ✓ L'estimation du coût des travaux engagés avec les honoraires (architecte, Bureau d'étude,...).
- ✓ La proposition financière pour l'acquisition du bien.

La date limite de remise des offres est fixée au **01/08/2023**.

Contact :
Ville de Perpignan
Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine
Equilibre Territorial de l'Habitat
11 rue du Castillet – 2^o étage
opah.ru.saintmathieu@mairie-perpignan.com
Tel : 04 68 66 34 15